



Vignerons Franciliens Réunis
Organisme de Défense et de Gestion
de la viticulture en Île-de-France

Lettre d'information n° 17-2011

Samedi 10 septembre 2011

Infolettre spéciale vendanges 2011

Chers amis vignerons et amis des vignerons. Au sommaire : dates et prévisions de vendanges, conseils pour les vendanges, lecture pour vinificateurs, regrouper les vignes franches, l'IDF pionnière, vin biologique et FNIVAB.

Quelques dates et prévisions de vendanges franciliennes.

Rosny-sous-Bois le samedi 10 septembre ; Épinay-sur-Seine le lundi 12 septembre ; Parc du Sausset à Villepinte le jeudi 15 et le mardi 20 septembre ; Argenteuil le jeudi 15 septembre et jours suivants ; Saint-Fargeau-Ponthierry le vendredi 16 septembre ; Commune libre de Saint-Martin de Pontoise le samedi 17 septembre ; Taverny vers le lundi 19 et mardi 20 septembre.

Amis journalistes, contactez les mairies de ces villes pour vous rendre sur place.

Conseils pour les vendanges

Les vendanges sont bien en avance de deux à trois semaines. On observe des acidités moins élevées qu'en 2010 mais également un moindre taux d'alcool à cause des précipitations abondantes récentes. Ce nouveau millésime devrait trouver ainsi un bel équilibre en bouche.

Quelques conseils : trieze soigneusement les vendanges avant de les rentrer en chai ; nettoyez à fond les matériels de foulage, pressurage et cuves ; évitez des produits chlorés sur l'inoc ; pesez vos vendanges pour connaître vos rendements ; mesurez les pH, acidité totale et taux d'alcool potentiel à chaque rentrée en chai ; protégez les moûts contre l'oxydation avec du SO₂ correctement dosé ; faites des macérations préfermentaires à froid pour mieux extraire les arômes et la couleur ; préparez vos équipements pour la maîtrise des températures de fermentation ; surveillez les cuves au moins deux fois par jour ; enregistrez toutes vos opérations, dosages compris, pour assurer la traçabilité de vos produits.

Lecture pour vinificateurs

Les amateurs passionnés et ceux qui ont fait quelques études scientifiques prendront plaisir à lire et fouiller dans le traité d'oenologie, tome 1, édité par Dunod, 661 pages, de Pascal Ribeyreau-Gayon, Denis Dubourdieu, Bernard Donèche et Aline Lonvaud. Le chapitre sur les vinifications vous apportera sûrement une meilleure pratique.

Mettre en place une représentation nationale des vignes franches

S'ajoutant à des vignes du Nord et de Bretagne, des vignes franches de Moselle et de l'Oise se sont fait connaître à VFR. Elles portent des objectifs patrimoniaux bien construits et deviendront demain des atouts d'un vititourisme local qui va surprendre beaucoup de monde. Il y aurait près de 200 ha de vignes franches en France, essentiellement dans les régions dites non-viticoles. Nous avons mis en évidence le vide juridique qui étouffe les initiatives ou impose des règles disproportionnées. Agissons ensemble pour obtenir un statut spécial. VFR se dispose à fédérer les initiatives au niveau national.

La Région Île-de-France, pionnière en vignes franches et nouveau viticole

En juin, le Conseil régional d'Île-de-France a adopté une stratégie régionale de développement économique et d'innovation qui favorise les productions locales. Une viticulture régionale entre donc dans ce choix politique. Après avoir prouvé que la production de vins de qualité est possible grâce à des vignes franches de niveau professionnel tenues par des amateurs éclairés, nous poursuivons la montée en puissance de projets viticoles avec des agriculteurs, avec une indication géographique protégée (IGP) à l'horizon.

Vin biologique et FNIVAB

Pierre-Abel Simonneau, vice-président de la FNIVAB, responsable et coordinateur de la **Charte Vin Bio** vient d'en diffuser la version 2011-A donnant les listes positives et négatives des intrants. Visitez le site fnivab.org pour en savoir plus. VFR vous encourage dans cette voie.

Patrice BERSAC, Président

VFR - 3, cour du Ginkgo – 75012 Paris

tél. : 01 44 67 78 51 - mph 06 84 61 23 65 - fax : 01 44 67 78 62 – **adélec** : pbersac@neuf.fr

Association Loi 1901 (JO 14.10.2000) – APE 9499Z – SIRET 479 942 955 000 10 – TVAIC FR 65 479 942 955